Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/02/2026 - B2026/001272 - 2008 B 00507 - 508 304 086 - ABORD TAXI

ABORD TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 850 euros
Siège social : 5 RUE DE LA SOURCE
80000 AMIENS
508 304 086 R.C.S. Amiens

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/12/2022

L'an 2022,

Le 20/12,

À 16h00,

Les associés de la Société ABORD TAXI, société à responsabilité limitée au capital de 3 850 euros, divisé en 3 850 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 01/12/2022.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Paula DORE, titulaire de 1925 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur YANN DORE, titulaire de 1925 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur YANN DORE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2022 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la convocation par voie électronique adressée à chaque associé,

- La feuille de présence,

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/08/2022,

- Le rapport de gestion établi par la gérance,

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/08/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/2022 s'élevant à 8455 euros de la manière suivante :

Report à nouveau 8455 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 55977 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

UAD

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

YANN DORE
Gérant

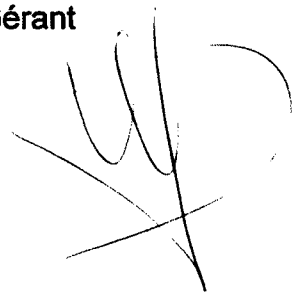

ABORD TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 850 euros
Siège social : 5 RUE DE LA SOURCE
80000 AMIENS
508 304 086 R.C.S. Amiens

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/12/2022

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/08/2022.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/2022 s'élevant à 8455 euros de la manière suivante :

Report à nouveau 8455 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 47088 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ABORD TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 850 euros
Siège social : 5 RUE DE LA SOURCE
80000 AMIENS
508 304 086 R.C.S. Amiens

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/12/2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/08/2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/2022 s'élevant à 8455 euros de la manière suivante :

Report à nouveau 8455 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 47088 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20/12/2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Certifié la
conformité à
l'originale

SARL ABORD EAU
5 Rue DE LA SOURCE

80000 AMIENS

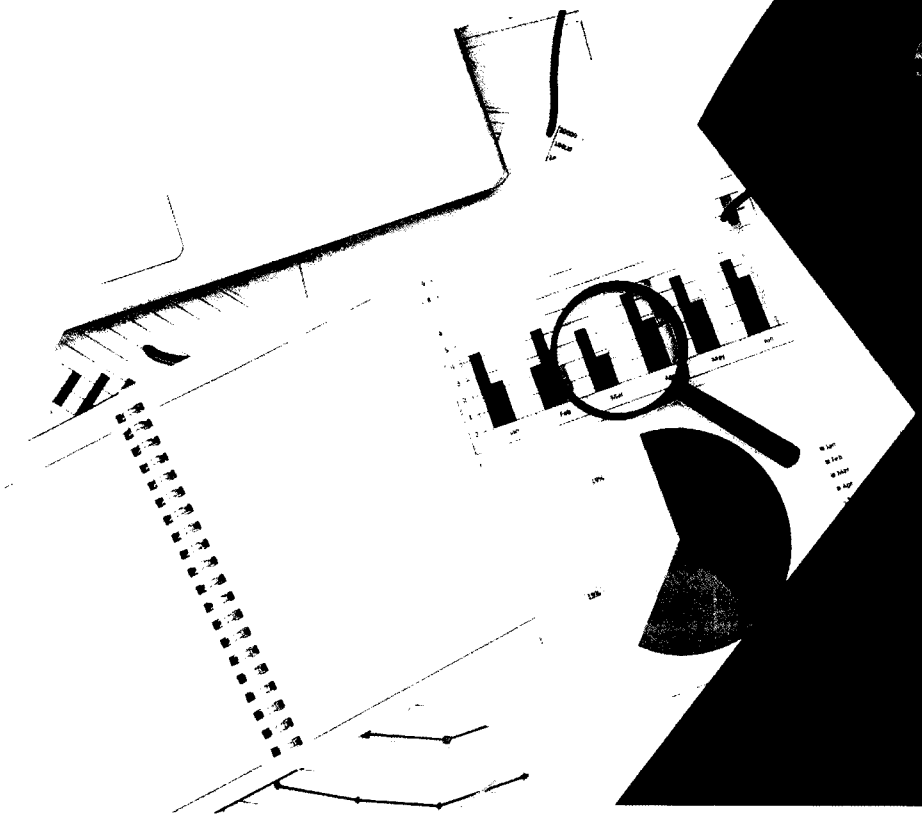

DIGIEXCO
EXPERTISE COMPT.

19 Rue du vert Chemin
80260 ALLONVILLE
tel : 03 22 80 07 89
mail : rbazzouh@digiexco.fr site : www.digiexco.fr

		31/08/2022 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	31/08/2021 Net
	Fonds commercial	260 310		260 310	260 310
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	54 537	43 335	11 202	19 396
	Immobilisations financières (1)	331		331	331
		315 178	43 335	271 843	280 037
	Matieres premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	16 500		16 500	16 500
	Autres créances (3)	5 750		5 750	1 166
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	15 931		15 931	6 680
	Charges constatées d'avance				
		38 180		38 180	24 346
		353 358	43 335	310 023	304 383

		31/08/2022 Net	31/08/2021 Net
	Capital social ou individuel *	3 850	3 850
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	38 633	60 895
	RESULTAT DE L'EXERCICE	8 455	(22 262)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
		50 938	42 483
	Provisions pour risques et charges		
	Emprunts et dettes assimilées	180 882	217 169
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	20 873	6 803
	Dettes fiscales et sociales	57 331	37 900
	Comptes courants d'associés		27
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
		259 086	261 900
		310 023	304 383

(1)	Dont immobilisations financières - 1 an	331	(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2)	Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises	
(3)	Dont comptes courants associés débiteurs		Prix de vente hors TVA des immob. cédées	

DIGIEXCO EXPERTISE COMPTABLE

	01/09/2021 31/08/2022	12 mois	01/09/2020 31/08/2021	12 mois	Variations	%
Actif immobilisé	**271 843**		**280 037**		**(8 194)**	
		83,96		*85,52*		
Fonds commercial	260 310	*83,96*	260 310	*85,52*		
Concessions et droits similair			1 300	*0,43*	(1 300)	*-100,00*
Amortis. concess. & droits sim			(1 300)	*-0,43*	1 300	*100,00*
		3,61		*6,37*		*-42,25*
Matériel de taxi	3 000	*0,97*	3 000	*0,99*		
Instal.gales. agenct. aménagt.	983	*0,32*	983	*0,32*		
Matériel de transport	45 710	*14,74*	75 710	*24,87*	(30 000)	*-39,63*
Matériel de bureau et informat	3 196	*1,03*	6 615	*2,17*	(3 419)	*-51,68*
Mobilier	1 648	*0,53*	1 648	*0,54*		
Amortis. matériel et outillage	(2 503)	*-0,81*	(1 503)	*-0,49*	(1 000)	*-66,54*
Amortis. instal. gales. agenct	(820)	*-0,26*	(492)	*-0,16*	(328)	*-66,54*
Amortis. matériel de transport	(37 321)	*-12,04*	(63 121)	*-20,74*	25 800	*40,87*
Amortis. matér.bureau et infor	(1 851)	*-0,60*	(3 153)	*-1,04*	1 302	*41,28*
Amortis. mobilier	(839)	*-0,27*	(290)	*-0,10*	(549)	*-189,47*
		0,11		*0,11*		
Dépôts et cautionnements	331	*0,11*	331	*0,11*		
Actif circulant	**38 180**		**24 346**		**13 834**	
		5,32		*5,42*		
Clients - factures à établir	16 500	*5,32*	16 500	*5,42*		
		1,85		*0,38*		*392,94*
Collectif fournisseurs débiteurs	825	*0,27*			825	
Compte 421000	1 432	*0,46*			1 432	
Personnel - rémunérations dues			657	*0,22*	(657)	*-100,00*
Prévoyance-mutuelle	2 086	*0,67*	178	*0,06*	1 908	*N.S*
TVA à décaisser	1 071	*0,35*			1 071	
TVA collectée 10 %						
T.C.A. collectées par entrep.13.1	3				3	
TVA sur factures non parvenues	332	*0,11*	332	*0,11*		
		5,14		*2,19*		*138,50*
Caisse d'épargne	6 930	*2,24*	1 209	*0,40*	5 721	*473,35*
Banque Populaire	5 822	*1,88*	3 406	*1,12*	2 416	*70,93*
Banque Populaire Excédent pro			1 816	*0,60*	(1 816)	*-99,98*
Caisse d'épargne excédent pro	24	*0,01*	24	*0,01*		
Caisse	2 054	*0,66*	224	*0,07*	1 830	*815,73*
Virements internes	1 100	*0,35*			1 100	
Total du Bilan Actif	**310 024**		**304 383**		**5 640**	

	01/09/2021 31/08/2022 12 mois		01/09/2020 31/08/2021 12 mois		Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**50 938**		**42 483**		**8 455**	
		1.24		*1.26*		
Capital social	3 850	*1.24*	3 850	*1.26*		
		12.46		*20.01*		*36.56*
Report à nouveau (solde crédit	60 895	*19.64*	60 895	*20.01*		
Report à nouveau (solde débite	(22 262)	*-7.18*			(22 262)	
		2.73		*31*		*137.98*
Provisions pour risques et charges						
Total II Dettes	**259 086**		**261 900**		**(2 814)**	
		58.34		*71.35*		*-16.71*
Emprunt licence Amiens+classB1	68 599	*22.13*	96 241	*31.62*	(27 641)	*28.72*
Emprunt CE licence Fouilloy 95			5 971	*1.96*	(5 971)	*-100.00*
Emprunt PGE 57k_	53 620	*17.30*	57 000	*18.73*	(3 380)	*-5.93*
Emprunt licence Albert 8707392	58 663	*18.92*	57 957	*19.04*	706	*1.22*
		6.73		*2.24*		*206.81*
Collectif fournisseurs créditeurs	18 881	*6.09*	4 811	*1.58*	14 070	*292.43*
Fournisseurs - fact. non parve	1 992	*0.64*	1 992	*0.65*		
		18.49		*12.45*		*51.27*
Personnel - rémunérations dues	789	*0.25*			789	
Dettes provis. pr congés à pay	1 550	*0.50*	1 550	*0.51*		
Sécurité sociale	1 073	*0.35*	1 425	*0.47*	(352)	*-24.73*
Caisse de retraite salariés	3 122	*1.01*	1 514	*0.50*	1 608	*106.20*
Compte 437400	1 016	*0.33*			1 016	
Org. sociaux - charges a payer	22 000	*7.10*			22 000	
Charges sociales s/congés à pa	341	*0.11*	341	*0.11*		
Charges sociales - charges à p	25 000	*8.06*	25 000	*8.21*		
Etat - impôts sur les bénéfice	940	*0.30*	940	*0.31*		
TVA à décaisser			5 630	*1.85*	(5 630)	*-100.00*
TVA sur factures à établir	1 500	*0.48*	1 500	*0.49*		
				0.01		*-100.00*
Associés - comptes courants			27	*0.01*	(27)	*-100.00*
Total du Passif	**310 024**		**304 383**		**5 640**	

	31/08/2022	31/08/2021
Ventes de marchandises		
Production vendue (Biens)		
Production vendue (Services et Travaux)	301 037	295 642
Productions stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		9 137
Autres produits	9	219
	[illegible]	304 998
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
Autres achats et charges externes	131 398	171 648
Impôts, taxes et versements assimilés	1 585	2 013
Rémunérations du personnel	117 007	109 740
Charges sociales	29 473	25 679
Dotations aux amortissements et dépréciations	7 642	7 161
Dotations aux provisions		
Autres charges	3	2 204
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Produits financiers		16
Produits exceptionnels		
Charges financières	4 813	7 391
Charges exceptionnelles	670	1 440
Impôts sur les bénéfices		
	[illegible]	(22 262)

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	189	
Réintégrations diverses	118	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Exonérations ou abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
(Bénéfice col.1-Déficit col.2)	8 762	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables		8 762
(Bénéfice col.1-Déficit col.2)		

	01/09/2021 31/08/2022	12 mois	01/09/2020 31/08/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	**301 047**		**302 995**		**(1 952)**	
		100,00		*100,00*		*1,82*
Prestations 10%	290 837	*96,61*	285 442	*96,55*	5 395	*1,89*
Locations licences 20%	10 200	*3,39*	10 200	*3,45*		
				3,09		*-100,00*
Subventions d'exploitation			9 137	*3,09*	(9 137)	*-100,00*
				0,07		*-95,77*
Produits divers gestion couran	9		219	*0,07*	(210)	*-95,77*
Total des charges d'exploitation	**287 108**		**318 445**		**(31 337)**	
		43,65		*58,06*		*23,45*
Fournitures électricité			471	*0,16*	(471)	*-100,00*
Fournitures carburant	31 607	*10,50*	29 160	*9,86*	2 446	*8,39*
Carburant vu	1 072	*0,36*			1 072	
Achats de petit équipement	3 357	*1,12*	15 341	*5,19*	(11 984)	*-78,12*
Fournit.entretien, petit equip	37	*0,01*			37	
Achats fournitures administrat	1 148	*0,38*	2 577	*0,87*	(1 429)	*-55,44*
Sous-traitance générale	2 575	*0,86*	10 888	*3,68*	(8 313)	*-76,35*
Redevances crédit-bail mat. tr	11 310	*3,76*	12 210	*4,13*	(900)	*-7,37*
Locations immobilières	6 360	*2,11*	9 790	*3,31*	(3 430)	*-35,04*
Locations mobilières			877	*0,30*	(877)	*-100,00*
Locations de matériel de trans			235	*0,08*	(235)	*-100,00*
Entretien et réparations	13 243	*4,40*	40	*0,01*	13 203	*N.S*
Entretien du matériel de trans			27 762	*9,39*	(27 762)	*-100,00*
Entretien vehicules	2 348	*0,78*			2 348	
Maintenance	385	*0,13*	1 118	*0,38*	(733)	*-65,56*
Primes d'assurance	13 109	*4,35*	11 571	*3,91*	1 538	*13,29*
Assurance emprunts	29	*0,01*			29	
Documentation générale			516	*0,17*	(516)	*-100,00*
Divers	252	*0,08*			252	
Honoraires	6 225	*2,07*	3 986	*1,35*	2 239	*56,17*
Frais d'actes et contentieux	48	*0,02*	45	*0,02*	2	*5,31*
Publicite, publications.	160	*0,05*			160	
Annonces et insertions	16	*0,01*	1 647	*0,56*	(1 631)	*-99,04*
Cadeaux à la clientèle	3 209	*1,07*	9 498	*3,21*	(6 289)	*-66,21*
Transports de biens et person.	12				12	
Voyages et déplacements	29 349	*9,75*	27 274	*9,23*	2 075	*7,61*
Voyages et deplacements	39	*0,01*			39	
Frais postaux	471	*0,16*	162	*0,05*	310	*191,92*
Frais d'affranchissement			556	*0,19*	(556)	*-100,00*
Frais de télécommunication	2 434	*0,81*	3 177	*1,07*	(743)	*-23,38*
Services bancaires et assim.	2 260	*0,75*	2 350	*0,79*	(89)	*-3,81*
Serv. bancaires non taxables	142	*0,05*			142	
Cotisations professionnelles	5				5	
Cotisations professionnelles	197	*0,07*	397	*0,13*	(200)	*-50,49*
		0,53		*0,68*		*21,26*
Formation continue (organisme)			57	*0,02*	(57)	*-100,00*
Contribut° économique territor	1 276	*0,42*	1 345	*0,45*	(69)	*-5,13*
Taxe sur les vehicules stes	189	*0,06*			189	
Cartes grises			311	*0,11*	(311)	*-100,00*
Autres droits	120	*0,04*	301	*0,10*	(181)	*-60,13*
		38,87		*37,12*		*6,62*
Salaires appointements	26 591	*8,83*	18 548	*6,27*	8 043	*43,36*
Provision Congés payés			(98)	*-0,03*	98	*100,00*
Compte 641300	238	*0,08*			238	

	01/09/2021 31/08/2022	12 mois	01/09/2020 31/08/2021	12 mois	Variations	%
Indemnités chômage partiel			3 991	1,35	(3 991)	-100,00
Rémunération du gérant	90 179	29,96	87 300	29,53	2 879	3,0
		9,79		8,69		14,77
Cotisations a l'URSSAF	2 809	0,93	2 017	0,68	792	39,29
Cotisations aux mutuelles			1 222	0,41	(1 222)	-100,00
Cotisations aux caisses de ret	1 630	0,54	695	0,23	935	134,66
Compte 645310	1 258	0,42			1 258	
Compte 645320	542	0,18			542	
Compte 645330	508	0,17			508	
Provision charges /CP			(21)	-0,01	21	100,00
Cotisations sociales person.ex	22 000	7,31	19 000	6,43	3 000	15,79
Cotisations prevoyance	481	0,16	2 767	0,94	(2 285)	-82,60
Autres charges sociales	22	0,01			22	
Medecine du travail, pharmacie	222	0,07			222	
		2,54		2,42		6,72
Dot. amort. s/immobil. corpore	7 642	2,54	7 161	2,42	481	6,72
				0,75		-99,87
Charges diverses gestion coura	3		2 204	0,75	(2 201)	-99,87
[illegible]	13 938		(13 447)		27 385	
				0,01		-100,00
Autres produits financiers			16	0,01	(16)	-100,00
		1,60		2,50		-34,87
Intérêts des emprunts et dette	4 695	1,56	7 333	2,48	(2 638)	35,97
Interets emprunts et dettes	118	0,04			118	
Agios bancaires	1		58	0,02	(57)	-98,61
		0,22		0,49		-53,47
Pénalités et amendes	118	0,04	1 440	0,49	(1 322)	-91,81
Compte n° 687100	552	0,18			552	
[illegible]	8 455		(22 262)		30 717	

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/08/2022
Fonds commercial	260 310			260 310
Autres immobilisations incorporelles	1 300		1 300	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	3 000			3 000
Installations générales, agencements et divers	983			983
Matériel de transport	75 710		30 000	45 710
Autres immobilisations corporelles	8 263		3 419	4 844
Immobilisations financières	331			331
	349 897		34 719	315 178

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/08/2022
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 300		1 300	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	1 503	1 000		2 503
Installations générales, agencements et divers	492	328		820
Matériel de transport	63 121	4 200	30 000	37 321
Autres immobilisations corporelles	3 443	2 666	3 419	2 691
	69 859	8 194	34 719	43 335

	31/08/2022
	8 455
Rémunérations et avantages personnels non déductibles	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	
Provisions non déductibles	
Impôts et taxes non déductibles	189
Réintégrations diverses	118
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	
	[illegible]
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	
Abattement sur le bénéfice et exonérations	
Divers à déduire	
Déficit de l'exercice reporté en arrière	
Déficits antérieurs reportables	8 762
	[illegible] 8 762

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code general des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01092021 et clos le 31082022 — Régime simplifié d'imposition [X] — Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [ ] — Si PME innovante [ ] — Si option pour le régime prévu à l'art. 209-0 B [ ]

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL ABORD TAXI	
SIRET **50830408600038**	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
5 Rue DE LA SOURCE **80000 AMIENS**	

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante [ ] SIRET [ ]

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère :

C ACTIVITÉS

Activités exercées : **Transports terrestres** — Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

D RÉSULTATS D'EXPLOITATION

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable à 15% : — Déficit :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% : — PV à long terme imposables à 19% : — PV exonérées (art. 238 quindecies) :

Autres PV imposables à 19% : — PV à long terme imposables à 0% :

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 sexies [ ] — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A [ ] — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A [ ] — Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [ ] — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies [ ]

Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies [ ] — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies [ ] — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [ ] — Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies [ ] — Autres dispositifs [ ]

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies [ ]

Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ] — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI [ ]

E CRÉDITS D'IMPÔTS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

F CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

G CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

H RENSEIGNEMENTS AU DÉPOT

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre [ ]

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre [ ]
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

I SOMMAIRE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? [ ] — Si oui, indication du logiciel utilisé :

J EXPERT COMPTABLE

DIGIEXCO EXPERT COMPTABLE — 19 rue du vert chemin, 80260 Allonville — Tél : 07 82 39 85 53

Tél :

K CGA/OMGA

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément :

Date : Lieu :
Qualité et nom du signataire :
Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) [ ] — ***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice **SARL ABORD TAXI**
31082022

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SARL ABORD TAXI

31082022

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CONTRIBUTION

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABORD TAXI — 5 Rue DE LA SOURCE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 80000 AMIENS

SIRET : 5 0 8 3 0 4 0 8 6 0 0 0 3 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31082022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31082021 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010	260 310	012	260 310	260 310
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	54 537	030 43 335	11 202	19 396
	Immobilisations financières* (1)	040	331	042	331	331
	Total I (5)	044	**315 178**	048 **43 335**	**271 843**	**280 037**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	16 500	070	16 500	16 500
	Créances (2) — Autres * (3)	072	5 750	074	5 750	1 166
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	15 931	086	15 931	6 680
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	**38 180**	098	**38 180**	**24 346**
	Total général (I + II)	110	**353 358**	112 **43 335**	**310 024**	**304 383**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 850	3 850
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	38 633	60 895
	Résultat de l'exercice	136	**8 455**	**(22 262)**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**50 938**	**42 483**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	180 882	217 169
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	20 873	6 803
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 1 500)	172	57 331	37 900
	Comptes courants d'associés	173		27
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**259 086**	**261 900**
	Total général (I + II + III)	180	**310 024**	**304 383**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	331	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABORD TAXI** — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31082022 (1)	Exercice N-1 clos le 31082021 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		
	Production vendue : biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		
	Production vendue : services *		217		
			210		
			214		
			218	301 037	295 642
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		9 137
	Autres produits		230	9	219
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**301 047**	**304 998**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 11 310 - immobilier :)		242	131 398	171 648
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 276)		244	1 585	2 013
	Rémunérations du personnel *		250	117 007	109 740
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	29 473	25 679
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI 255)		254	7 642	7 161
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	3	2 204
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**287 108**	**318 445**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	**13 938**	**(13 447)**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280		16
	Produits exceptionnels	(IV)	290		
	Charges financières	(V)	294	4 813	7 391
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	(VI)	300	670	1 440
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	**8 455**	**(22 262)**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	**8 455**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	189	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	118	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44 quindecies) 138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Bassins d'emploi a redynamiser (art 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992				342
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies) 993				
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127				
	dont divers* : Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641				350
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art 39 decies F) 990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**8 762**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables :* 20 821 ..... dont imputés sur le résultat :				360 8 762
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Libelle	Montant
AMD-Amendes et pénalités	118
Totalisation	118

Libelle	
Totalisation	

DGFiP N° 2033-C2024

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL ABORD TAXI** — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	260 310	402		404		406	260 310	
	Autres	410	1 300	412		414	1 300	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 000	442		444		446	3 000	
	Installations générales agencements divers	450	983	452		454		456	983	
	Matériel de transport	460	75 710	462		464	30 000	466	45 710	
	Autres immobilisations corporelles	470	8 263	472		474	3 419	476	4 844	
Immobilisations financières		480	331	482		484		486	331	
TOTAL		490	**349 897**	492		494	**34 719**	496	**315 178**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500	1 300	502		504	1 300	506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 503	532	1 000	534		536	2 503
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	492	542	328	544		546	820
	Matériel de transport	550	63 121	552	4 200	554	30 000	556	37 321
	Autres immobilisations corporelles	560	3 443	562	2 666	564	3 419	566	2 691
TOTAL		570	**69 859**	572	**8 194**	574	**34 719**	576	**43 335**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
				Cf. état 2033C-Détail

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5	34 719	34 719						
6								
7								
8								
9								
10								

TOTAL	578	**34 719**	580	**34 719**	582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12%	long terme 0%
site internet	1 300	1 300						
mercedes classe b	19 500	19 500						
opel insigna as630px	10 500	10 500						
surface laptop core i5	1 125	1 125						
mac book air 13'	1 067	1 067						
iphone 11	542	542						
iphone 12	685	685						
Totalisation	**34 719**	**34 719**						

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL ABORD TAXI** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	20 821
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice — 982 bis	
Déficits imputés			983	8 762
Déficits reportables			984	12 059
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	12 059

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	481
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	22 000
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	30 496
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	14 922
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt

Totalisation

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2024

Désignation de l'entreprise : **SARL ABORD TAXI** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01092021** et clos le : **31082022** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	301 037
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	**301 037**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**9**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	37 221
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	76 507
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	120
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**113 851**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**187 195**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	187 195

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	301 037
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C G I)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/08/2022

N° SIRET 50830408600038

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABORD TAXI**

ADRESSE (voie) **5 Rue DE LA SOURCE**

CODE POSTAL **80000** VILLE **AMIENS**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 925

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** | Nom patronymique **DORE** | Prénom(s) **YANN** | Nom marital | % de détention **100,00** | Nb de parts ou actions **1 925**

Naissance : Date **11021978** | N° département | Commune | Pays **FRANCE**

Adresse : N° **5** | Voie **RUE DE LA SOURCE** | Code postal **80000** | Commune **AMIENS** | Pays **FRANCE**

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2024

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/08/2022 N° SIRET 508304086000038

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABORD TAXI**

ADRESSE (voie) **5 Rue DE LA SOURCE**

CODE POSTAL **80000** VILLE **AMIENS**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT